



Communiqué de presse du 14 septembre 2016

Concertation citoyenne, les dés sont pipés

La confiance de la population française sur l'utilisation des vaccins s'amenuise au fil des années.

Une étude internationale¹ portant sur la confiance que les populations ont dans les vaccinations qui leur sont proposées (ou imposées) montre que la France est le pays où le pourcentage de citoyens méfiants quant à la sécurité des vaccins est le plus élevé (41%). Cette attitude est la conséquence de maladroites, d'excès et de mensonges lors de certaines campagnes vaccinales (hépatite B, grippe H1N1, Gardasil) ou de malhonnêteté intellectuelle (refus de reconnaître les effets délétères de l'aluminium vaccinal) qui restent gravés dans la mémoire collective.

Pour tenter de contrer ce mouvement de doutes et d'hésitations bien légitimes, le **Ministère de la Santé a mis en place ce qu'il nomme une « Concertation citoyenne sur la vaccination »**². Cette initiative est pilotée par un « comité d'orientation indépendant » co-présidé par le Pr Fischer, immunologiste, et par Mme Rambaud, présidente du CISS. Ce comité a mis en place un double « jury » : l'un de citoyens, l'autre de professionnels de santé. Les membres de ces « jurys » doivent appuyer leurs conclusions sur des « échanges avec des intervenants aux expertises et points de vue différenciés ». L'objectif final annoncé est de « renforcer la confiance des Français dans la vaccination, en répondant de façon transparente à leurs inquiétudes et préoccupations ».

On voit que cette concertation annoncée est faussée d'emblée. Comment peut-on parler sérieusement de « la vaccination » comme si tous les vaccins devaient être inclus dans un kit global, sacré et incontournable, à prendre ou à laisser, quelles que soient les vaccinations présentes et à venir ? Comment prétendre « renforcer la confiance dans la vaccination » si l'on se base sur de tels dogmes ? Car tout le monde sait que chaque vaccin protège contre des maladies différentes, possède des indications différentes, a une efficacité variable et des effets indésirables variés d'un vaccin à l'autre.

Les promoteurs de cette « confiance » là exigent, après quelques réassurances, qu'on leur signe un chèque en blanc, alors que par définition la confiance ne saurait se réclamer, ni s'exiger. Les dés sont pipés d'emblée. Il va falloir choisir son camp lorsque l'on parlera de vaccins et accepter de se faire soupçonner d'être anti-vaccinaliste dès que l'on osera mettre en doute l'efficacité ou poser la question de l'innocuité d'un vaccin. Ces questions dérangeantes ne doivent pas remettre en question « la vaccination ». Ce ne peuvent être que « des inquiétudes et des préoccupations ». Les responsables de santé publique et les experts médicaux réduisent ce mouvement social de méfiance à la seule diffusion de thèses anti-vaccinales, sans jamais se remettre en question. « La vaccination, ça ne se discute pas », avait annoncé d'emblée notre Ministre de la Santé il y a quelques mois. Ce manichéisme primaire entre pros et anti-vaccins est totalement réducteur et inopérant.

Notre association REVAHB (victimes du vaccin contre l'hépatite B) vient de subir les conséquences de cette attitude simpliste et méprisante. Nous avons demandé à être auditionnés par les deux « jurys » de cette « concertation », dite citoyenne, en ayant auparavant exposé les quelques points que nous souhaitions aborder en lien avec notre longue expérience sur ce sujet. Un refus poli mais ferme nous a été signifié, car « les membres des jurys sont indépendants dans leurs choix d'auditions... » et ceci « a ainsi été construit afin de respecter cette condition au bon déroulement de leurs travaux ».

Nous en concluons que les questions que nous avons programmées risquaient de déranger le retour de la « confiance en la vaccination ». Nous ne représentons que quelques centaines de victimes du vaccin contre l'hépatite B qui dérangent et à ce titre, nous n'avons donc pas le droit d'être entendus durant quelques petites minutes. Nous sommes aussi des citoyens à part entière. Nous avons le droit de penser, le droit d'interroger, le droit d'attendre des réponses et le droit de dénoncer l'absence de réponses.

Nous dénonçons donc publiquement ce déni de démocratie d'une « concertation » qui n'a de « citoyenne » que le nom. Sur le nombre total d'intervenants auditionnés, seuls des représentants de deux associations critiques (E3M et ALIS) ont pu être entendus. De quoi a-t-on peur en n'associant pas le REVAHB ? Que la vérité éclate sur les excès de la campagne de vaccination contre l'hépatite B et le refus de reconnaître les victimes de ce vaccin³ ?

Ce comité est là pour mettre en scène un débat biaisé dont on connaît d'avance l'issue : sauver « la vaccination » et donner bonne conscience au Ministère de la Santé.

¹ **De Figueiredo A.** Forecasted trends in vaccination coverage and correlations with socioeconomic factors: a global time-series analysis over 30 years. The Lancet Global Health. Sept 2016

² **Site internet** <http://concertation-vaccination.fr/>

³ **B.BEGAUD.** Interview à Libération 9 avril 2014. http://www.liberation.fr/societe/2014/04/09/en-raison-de-devoiements-et-de-crises-mal-gerees-une-defiance-s-est-installee_994463